Règlement du Championnat de France par équipes

écrit par Rogemont Alain | 25 janvier 2026

Article 1 : Accès aux compétitions

Le Championnat de France par équipes est une compétition annuelle organisée par l'AJEC. Chaque année un maximum de 11 équipes de 4 joueurs peuvent participer.

Article 2 : Composition des équipes

Chaque équipe est composée librement entre les joueurs. Elle comprend 4 joueurs. Un capitaine sera
désigné, chargé de communiquer avec les capitaines adverses et le DT. Le remplacement d'un joueur
sera autorisé sous réserve de respecter le niveau du joueur remplacé.

Le joueur 1 doit avoir un classement > 2350

Le joueur 2 doit avoir un classement compris entre 2201 et 2350

Le joueur 3 doit avoir un classement compris entre 2001 et 2200

Le joueur 4 doit avoir un classement <= 2000

Ces fourchettes sont indicatives et non contraignantes ; le DT sera le seul responsable de la constitution des équipes mais pourra refuser une équipe sur la base de ces fourchettes de classement.

Article 3 : Règles générales.

Chaque joueur d'une équipe rencontrera les joueurs de même niveau des équipes adverses dans un
tournois toutes rondes. La compétition comprend ainsi 4 tournois simultanés. L'équipe gagnante sera celle obtenant le plus de points ; les départages suivront les règlements AJEC/ICCF en vigueur.

Le Règlement utilisé est celui des tournois AJEC version 2020 disponible sur le site de l'association.

La cadence utilisée est le Triple Block System avec 75 jours initiaux et rajout d’un jour pour chacun des 50 premiers coups.
Les règles du jeu ICCF sur serveur sont utilisées.

Article 4 : Récompenses.
Chaque membre de l’équipe gagnante se verra remettre une médaille.